

RELEVÉ DE CONCLUSION

Présents :

M. le Maire.

Elus municipaux : Madeleine CHAIGNEAU (Co-Présidente) Geneviève RIZZI, Claudie LAROCHE

Intervenants : Rodolphe CHALLET, Adjoint à la démocratie participative, Pierre GUICHARNAUD, Directeur Général des Services Techniques, Fabienne RAVENEAU, Adjoint à la Voirie, Francis BONNIN, Directeur de la Voirie.

Membres du Conseil de Quartier : Michel BOURDEAU, Odile BRACHET, Jocelyn CRESPIAN, Frédéric DAUBERT, Camille DELAITRE, Jean-Luc DELSOL, Michel FENIOUX, Robert FRANCHINEAU, Christian GERVAIS, Mimi GERVAIS, Guy-Marie GUERET, Yves MORISSEAU, Christian NICOLET, Claude PAGES, Véronique RIVAULT, Arlette ROBIN, Vincent TRAN, Micheline VALADIER, Marc VALLET.

Agents municipaux : Lydia ZANETTE, Responsable Adjointe Service Concertation et Conseils de Quartiers, Laurence COSSET, M.C.S.P. Bruno BROSSARD, Assistant de Conseils.

Absents : Gilles FRAPPIER, Jean-Pierre BONNEL, Julien BOUTEILLER, Philippe DORAY, Annie LEGAGNEUR, Athanase THOMAS.

<p>Objet : Présentation et intervention de M. Le Maire</p>	
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau M. Le Maire rappelle le fonctionnement du Conseil de Quartier précisant que celui-ci ne doit pas être un sujet de discordes, un rapport de force et de sujets de mécontentement. Tout est acceptable dans la mesure où ce n'est pas de la provocation. Il rappelle la mise en place d'Adjoints de Quartier en rappelant que Madeleine CHAIGNEAU est la nouvelle Co-Présidente élue au Conseil de Quartier de Souché depuis la nomination au poste d' Adjointe au Maire de Geneviève RIZZI. Il précise également que le Conseil de Quartier ne peut pas être un réceptacle de doléances. Si ce n'est que cela nous faisons fausse route. Il précise qu'il reste à leur écoute dans les limites de l'acceptable.</p>	

<p>Objet : Elections Co-Président Un appel à candidature est lancé pour le remplacement de Véronique RIVAULT, démissionnaire en tant que Co-Présidente habitant</p>	
<p>réponse mairie/proposition conseil/bureau</p> <p><u>2 candidatures</u></p> <p>Micheline VALADIER Yves MORISSEAU</p> <p>Micheline VALADIER, après avoir été encouragée par les membres du bureau, propose sa candidature pour des motivations personnelles. Son objectif : voir fonctionner efficacement ce Conseil et ainsi permettre la réalisation des projets, assurer une bonne coordination entre les membres des commissions, entre les Conseils et Comités de quartiers et entre le Conseil et la Mairie, une bonne communication et un bon échange, le respect des idées et des personnes.</p> <p><u>Election à bulletin secret :</u></p> <p>Micheline VALADIER : 16 voix Yves MORISSEAU : 1 voix 2 blancs</p> <p>Mme Micheline VALADIER est élue Co-Présidente habitante</p> <p>M. Robert FRANCHINEAU démissionne du Bureau et M. Philippe DORAY démissionnent du Conseil pour des raisons personnelles.</p> <p>M. Michel BOURDEAU et Michel FENIOUX intègrent le bureau.</p>	
<p>Objet : Programme Voirie</p>	
<p>réponse mairie/proposition conseil/bureau</p> <p>Francis BONNIN explique les critères fixant les choix de la programmation voirie 2003 et énumère les travaux prévus. Intervention de P.GUICHARNAUD sur les priorités d'interventions de voirie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opération relative à la sécurité des usagers - Opération assurant la pérennité des équipements - Demande des riverains - Continuité logique des équipements du secteur 	

Objet : Avenue de Limoges (trou à l'entrée des établissements LACHETEAUX)	
réponse mairie/proposition conseil/bureau	
Objet : Centre de secours	
réponse mairie/proposition conseil/bureau Alain BAUDIN : actuellement, nous penchons plutôt pour 2 centres. Maintien de l'actuel, création d'un second rue du Clou-Bouchet.	
Objet : Gens du voyage Il reste des déchets après le passage des gens du voyage.	
réponse mairie/proposition conseil/bureau Le Maire signale qu'effectivement, les dégâts laissés par les gens du voyage sont importants mais qu'il n'y a pas d'autre solution que nettoyer car la seule démarche que la ville peut mener c'est de faire évacuer les aires sauvages dans la mesure où Niort est en conformité avec la loi, avec les aires aménagées. Elle ne peut tolérer davantage.	
Objet : Ancienne Boîte de nuit « Le Niagara » Quel devenir ?	
réponse mairie/proposition conseil/bureau La Ville est entrain d'acquérir le terrain dans la perspective du pôle sport pour maîtriser l'emprise sur les côtés.	
Objet : Ecole Edmond Proust Nettoyer les bouches d'égouts de la cour de l'école.	
réponse mairie/proposition conseil/bureau Le Service de Proximité va vérifier.	

Objet : Rapport et priorités des différentes commissions :

Commission voirie : M. NICOLET

- La liste des questions est longue et il est préférable de faire un point directement avec le service. M Guicharnaud est d'accord sur cette procédure. Le service, ayant reçu le rapport de la commission, pourra apporter des réponses.

Commission transports : F. DAUBERT

- Ligne de bus au Collège Gérard Philippe
- Abris bus aux arrêts de correspondance

Commission Bâtiments-Infrastructures : M. FENIOUX

- Espace Gillier
- Désenclavement du gymnase : c'est un véritable problème de sécurité. Il faut vraiment faire accélérer ce dossier. Le Maire partage cet avis. La Ville y travaille.
- Usine d'incinération : Quel est son devenir ?
- Château d'eau : une enquête de sécurité est en cours.
- Ancien restaurant scolaire Jean-Mermoz : Quel est son devenir ?

Commission Espaces verts / Environnement : M. GERVAIS

- Usine d'incinération
- Château d'eau
- Sécurité du chemin du 3ème millénaire avec la traversée de l'avenue de Limoges
- Concours des maisons fleuries
- Visite du quartier avec d'autres commissions afin de relever les espaces à améliorer et à aménager.

réponse mairie/proposition conseil/bureau

Espace GILLIER

La Ville vient d'acquérir une partie du terrain, reste une parcelle à acquérir. La ville est à la recherche des héritiers. Le Conseil municipal du 17 janvier 2003 a lancé la maîtrise d'œuvre. Lorsque l'appel d'offres sera lancé, l'entreprise retenue viendra rencontrer la commission afin de travailler sur le projet. En 2003 aura lieu la première tranche des travaux en tenant compte de la zone inondable. Un espace de stationnement sera également aménagé.

Geneviève RIZZI tient à souligner l'implication du Comité de Quartier sur ce sujet.

<p>Objet : Abris-bus Demande de réparation de l'abris-bus situé à côté de l'église. Quels sont les critères pour obtenir un abris-bus ?</p>	
<p>réponse mairie/proposition conseil/bureau Le service de Proximité va s'en occuper</p>	
<p>Objet : Avenue Normandie Niemen Le petit parc en bas de l'avenue n'est plus entretenu, il reste un seul banc sur 3. Enlèvement des cubos verres très tôt le matin : très bruyant.</p>	
<p>réponse mairie/proposition conseil/bureau Le service de Proximité va s'en occuper.</p>	
<p>Objet : Problème de feu au niveau du passage piéton Rue de Souché, Gide et Normandie Niemen. Le feu ne se déclenche que si un véhicule vient rue André Gide.</p>	
<p>réponse mairie/proposition conseil/bureau Cette anomalie avait été réglée depuis plusieurs mois par le service voirie qui a tenu à ce que ce soit rapporté en Conseil.</p>	
<p>Objet : Rue André Gide L'aménagement d'un espace derrière la rue André Gide avait été demandé, qu'en est-il ?</p>	
<p>réponse mairie/proposition conseil/bureau Le service de Proximité va s'en occuper.</p>	
<p>Objet : Dépôt de voiture à faire enlever rue de la Poste</p>	
<p>réponse mairie/proposition conseil/bureau Le service de Proximité va s'en occuper.</p>	
<p>Objet : Aménagement de l'avenue Normandie Niemen afin de limiter la vitesse excessive des véhicules</p>	
<p>réponse mairie/proposition conseil/bureau Les aménagements de sécurité sont prévus.</p>	
<p>Objet : La traversée dangereuse de l'avenue de Limoges sur le chemin du 3ème Millénaire</p>	
<p>réponse mairie/proposition conseil/bureau Pierre Guicharnaud pense qu'il faudra le faire passer par le rond-point prévu Avenue de Limoges / Rue de l'Aérodrome.</p>	

Objet : Rond-point Rue Berthelot / Henri Poincaré / Fief Joly	
réponse mairie/proposition conseil/bureau Un co-financement est attendu du Conseil Général. A revoir entre la Ville et le Conseil Général à la demande du Maire.	
Objet : Réfection de l'Avenue de Limoges	
réponse mairie/proposition conseil/bureau La Ville n'intervient que sur les voies communales. L'Avenue de Limoges est une voie départementale. Le Conseil Général va rénover la chaussée en 2003. Par contre le service de Proximité va aller sur place faire un état des lieux et un signalement avec les habitants.	